

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN**

-----  
**Séance du 14 décembre 2021**

<b>Date de convocation</b>	Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
9 décembre 2021		Présents :	11
<b>Date d'affichage :</b>		Votants :	11
9 décembre 2021			

**OBJET : FRANCE SERVICE : DÉPÔT DE CANDIDATURE**

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

**Présents** : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA  
**MM.** Jean PIAT, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Jérôme SANCHEZ, Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT.

**Absents-excuses** : **MMme** Isabelle BRUN ; Aziliz LE CAM ; **MM** Sébastien LACAVE-PISTAA ; Olivier MICHON

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant ce qui suit :

Le dispositif France services a pour objet la mise en place d'une offre de service public de proximité au bénéfice des citoyens, en relation avec un réseau de neuf partenaires (Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Assurance maladie, Assurance retraite, Mutuelle santé agricole, la Poste, Point Justice, Agence nationale des titres sécurisés, Finances publiques), susceptible d'être étendu au tissu associatif, aux avocats. Il poursuit les objectifs suivants :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'un accueil physique polyvalent,
- offrir une réponse de premier niveau aux questions récurrentes du public sur des thématiques variées (emploi, retraite, famille, santé, logement, énergie..),

- une meilleure qualité de service proposée grâce à une formation spécifique des agents par le CNFPT et par les partenaires institutionnels sur les questions récurrentes,

En réponse aux objectifs précités, le dispositif s'organise autour des principales missions suivantes :

- un accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives du quotidien, y compris en ligne (navigation sur les sites des partenaires, simulation d'allocations, ...),

- l'identification des situations complexes et/ou particulières nécessitant une mise en relation de l'usager avec des correspondants au sein des administrations et opérateurs partenaires,

- un accompagnement au numérique (création d'une adresse e-mail, impression de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...).

Considérant que le projet de Maisons France services peut être porté par les collectivités, les associations ou le groupe La Poste,

Qu'il ne peut toutefois obtenir la labellisation de l'État qu'à la stricte condition de respecter les exigences de qualité de service imposées par la charte nationale d'engagement France services, qui impose la présence d'un socle de services minimal :

- des locaux aménagés destinés à assurer l'accueil des usagers et la confidentialité des rendez-vous

- la présence simultanée de 2 agents, pour une ouverture minimale de 24 heures hebdomadaires, 5 jours par semaine

- des outils numériques à disposition et un service de connexion à internet par WIFI

Considérant que l'État participe au financement de la structure à hauteur de 30 000 € par an et valide l'implantation d'une Maison France services sur la base de 3 critères de priorité :

- être une zone éloignée de 30 minutes d'une offre existante de services publics

- choisir une localisation dans les petites centralités

- favoriser l'implantation dans les lieux de passage habituels des habitants du territoire.

Considérant la volonté des communes de Lescar, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Artiguelouve, Poey-de-Lescar, Siros, Arbus, Uzein, Aubertin, Bougarber, Denguin, Laroin et Saint-Faust partenaires de créer une Maison France services multi-sites (2 sites, répartis entre les locaux de l'ex-communauté de communes du Miey-de-Béarn sur Poey-de-Lescar, et sur Lescar) mutualisée, ayant vocation à bénéficier à tout le bassin de vie de l'ouest de l'agglomération paloise (près de 25 000 habitants).

Qu'en outre, ce projet s'inscrit en adéquation avec la volonté du Gouvernement de renforcer le maillage territorial des services publics de proximité, qui s'est traduit par l'engagement du Premier Ministre d'implanter un dispositif France services sur chaque canton d'ici à 2022, afin que chaque usager puisse trouver une MFS à moins de 30 minutes de son domicile.

Qu'à ce titre, le projet prévoit la présence de deux agents (un agent d'accueil et un conseiller en économie sociale et familiale) au niveau de la structure, qui sera ouverte 24 heures par semaine, 5 jours sur 7.

Considérant enfin que son démarrage est souhaité pour la fin du **1<sup>er</sup> semestre 2022**.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide**

**Article 1** : d'accepter de porter le projet Maison France services.

**Article 2** : d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques avant le 09 février 2022 et solliciter l'obtention du label France services auprès des services de l'État.

**Article 3** : d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Martine RODRIGUEZ

